

PAR COURRIEL

Québec, le 25 avril 2022

Objet : Demande d'accès n° 2022-04-001 – Lettre de réponse

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 1^{er} avril dernier, concernant les données régionalisées du Ministère concernant les émissions de gaz à effet de serre (GES).

En vertu de l'article 13 de la Loi, les renseignements permettant de répondre à votre demande sont disponibles aux adresses suivantes :

- [Registre des émissions de gaz à effet de serre \(gouv.qc.ca\)](http://gouv.qc.ca)
- [Registre des émissions de gaz à effet de serre - Jeu de données - Données Québec \(donneesquebec.ca\)](http://donneesquebec.ca)

Toutefois, les seules données régionalisées disponibles sont celles des entreprises qui déclarent en vertu du Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M^{me} Caroline Huot analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel caroline.huot@environnement.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

... 2

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Chantale Bourgault

p. j. 1

c. c. Accès à l'information-Gaspésie-îles-de-la-Madeleine
dr11acc@environnement.gouv.qc.ca